

Décision Générale colonial

Décision n° n°5 Permissions,

n°5

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 8 août 1930
Numéro JO n° 405 du 31/08/1930	Date du numéro 31 août 1930

TEXTE INTÉGRAL

une permission de 15 jours à solde entière de présence, à compter du 10 août 1920, est accordée au planton Beder Ati, du service judiciaire,